

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, NOUS NE SOMMES PAS DUPES ...

Il l'avait déjà dit lors du discours d'ouverture de la Conférence sociale du 20 juin et il l'a répété dans son intervention télévisée du 14 juillet. Pour équilibrer les comptes des régimes de retraite,

« il y a deux options qui sont possibles [...] : augmenter l'âge légal de départ en retraite, cela a été fait, c'était le principe de la réforme de 2010. J'ai considéré que cela revenait à pénaliser ceux qui ont commencé à travailler tôt. L'autre option, c'est de prolonger la durée de cotisation, c'est la mesure la plus juste, à condition de l'appliquer à tous et à tous les régimes, ... »



Les salariés du pays seraient donc si stupides aux yeux de l'Élysée ?!

Ils ne seraient pas capables de voir l'entourloupe drapée d'une fausse justice. Ils seraient incapables de comprendre qu'en allongeant la durée de cotisation pour le bénéfice d'une pension de retraite à taux plein, même en laissant inchangé l'âge légal de départ à 60 ans, le gouvernement envisage de fait d'allonger la durée effective d'activité des salariés et fonctionnaires et donc de retarder l'âge réel de départ en retraite, ou de réduire le niveau des pensions de base servies par les régimes ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit, et que n'ont cessé de faire les réformes des retraites engagées depuis 1993, sous les hospices attentifs du patronat et de Bruxelles.

Or, les conséquences de cette mesure sont aujourd'hui connues :

- Augmenter la durée de cotisation pénalise ceux qui sont entrés tard sur le marché du travail ou ceux qui ont une carrière professionnelle hachée par le chômage, puisque la durée sera difficile à obtenir.

Par exemple, pour les jeunes qui entrent en moyenne à 27-28 ans dans l'emploi stable, passer à 43 ou 44 annuités pour une pension à taux plein se traduira par une possibilité de retraite à taux plein à 70 ou 72 ans !

- Lorsqu'ils ont la chance d'être encore dans l'emploi, l'augmentation de la durée de cotisation pousse les seniors à y rester à tout prix, y compris au-delà de l'âge légal ouvrant droit à la retraite, dans l'espoir d'obtenir le taux plein.

Le taux d'emploi des seniors a en effet augmenté de 46,6 % depuis 1998. Désormais 39,7 % des 55-64 ans demeurent dans l'emploi, et ils sont 20 % après 64 ans. Mais ce maintien dans l'emploi se fait au prix d'une précarité croissante. La moitié de ceux qui ont retrouvé un emploi salarié après 55 ans travaillent en contrat temporaire et 56% sont à temps partiel. Cette proportion augmentant avec l'âge.

Sur le fond, l'allongement de la durée de cotisation tout autant que l'augmentation de l'âge légal ouvrant

droit à pension sont des mesures d'une injustice profonde. Et c'est cynisme et hypocrisie que de prétendre le contraire !

Dans un contexte de crise où le chômage explose, où la précarité s'enracine, où la pression sur les salaires s'amplifie, cette mesure d'allongement de la durée de cotisation pour l'obtention d'une retraite à taux plein vise une fois encore in fine à peser sur le niveau des pensions servies par les régimes de base de retraite afin de faire des économies sur le dos des assurés sociaux.

Ce n'est pas la justice qui est recherchée, c'est la baisse des dépenses publiques et celles prises en charges socialement. D'ailleurs, même le rapport Moreau ne peut le nier. Les réformes engagées depuis 1993 ont réduit de plus de 2 points la part des retraites dans la richesse nationale, et sans changement, elles l'auront réduite de presque 7 points en 2040. Un allongement supplémentaire de la durée de cotisation n'aura d'autre effet que d'accélérer ce décrochage !

Les assureurs en embuscade peuvent alors se frotter les mains. Cette baisse programmée des pensions servies leur ouvrira un boulevard pour le développement des « complémentaires retraites » privées ou d'entreprise.

60 ANS UNE PROPOSITION D'AVENIR !

- 1 Fixer le départ en retraite à 60 ans à taux plein
- 2 Assurer le montant du taux de remplacement à 75% du salaire de référence à partir des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, au nom de l'équité public/privé, en engageant le principe qu'aucune pension distribuée ne puisse être inférieure au niveau du SMIC
- 3 Indexer l'évolution du niveau des pensions sur les salaires et non sur les prix
- 4 Valider les années de formation comme des années travaillées afin de ne pas faire des besoins de qualification des handicaps au bénéfice de la retraite à 60 ans
- 5 Engager de véritables négociations sur la pénibilité du travail pour un réel départ anticipé et sur situation des « entrées dans le monde du travail précoce » qui doivent avoir un départ anticipé (tous les dispositifs d'apprentissage par exemple)
- 6 Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé
- 7 Revenir sur les réformes régressives qui ont été engagées depuis 20 ans : Abrogation des réformes Balladur et Fillon avec suppression des décotes et retour aux dix meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et au six derniers mois pour le secteur public.
- 8 Développer des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité

ENSEMBLE, DÉFENDONS NOS RETRAITES



Pas un trimestre de plus, pas un euro de moins !
SIGNEZ LA PÉTITION SUR : <http://www.retraites2013.org>



La fête de l'Humanité sera un grand rendez-vous de
lutte pour la retraite solidaire !

